



**RAYONNEMENT & PÉRENNITÉ
DE LA VÈNERIE**

RAPPORT MORAL 2024



Fonds Vènerie



Édito

Chers Amis,

Alors que la saison 2023-2024 est terminée, nous souhaitons vous remercier de votre engagement. Année après année, depuis 2011, le Fonds Vènerie apporte sa pierre à la défense et à la promotion de la chasse à courre. **Il contribue à financer 40% des actions de la vènerie française** ; sans lui, la chasse à courre n'aurait pas les moyens nécessaires à sa survie.

La vènerie, sous toutes ses formes, est une partie intégrante de la culture de notre pays. Montrons, grâce à nos activités, à notre mobilisation et à notre persévérance, que nous sommes une vraie famille attachée à faire vivre cette tradition ! Nous sommes convaincus de la modernité de notre forme de chasse, composante appréciée de la vie rurale. Elle est la chasse la plus naturelle qui soit, l'homme étant le régulateur de la lutte d'instinct entre la meute et l'animal chassé.

L'équipe de communication de la Société de Vènerie, au service de votre passion, effectue un travail fondamental, tant pour éteindre les incendies médiatiques déclenchés par nos détracteurs, que pour mener une conquête de long terme auprès des parlementaires, journalistes, réseaux sociaux ou élus de terrain.

Sans vos dons, cette énergie ne pourrait exister.

Tournons-nous vers l'avenir : nous sommes fiers de pouvoir contribuer à la création de l'école des Piqueux ! Le Fonds Vènerie s'est engagé à contribuer à hauteur de 60000 € à son lancement, afin que la première promotion voie le jour à l'automne 2024. **Pour ce faire, nous avons besoin de vos dons.** Ce projet, mûri de longue date, permettra de transmettre l'ensemble de nos savoirs et de former les hommes de vènerie de demain.

Enfin, je souhaite redire toute ma confiance en notre époque et en ces hommes et ces femmes, amis de la vènerie, qu'ils soient passionnés ou simple amateurs, engagés professionnellement ou bénévolement, fraîchement convertis ou héritiers d'une tradition familiale. Tous portent nos valeurs et doivent contribuer à perpétuer notre mode de chasse.

C'EST ENSEMBLE QUE NOUS GAGNERONS !

Bruno Chevreur
Président du Fonds Vènerie

« La vènerie est un fait social « total », dans la mesure où il parle de la vie, de la mort, de la nature, de la sauvagerie, de la tradition, du sacré, des rituels, de l'art, de la spiritualité, de la philosophie et des rapports sociaux. »

Extrait du livre « La chasse à courre. Ses rites et enjeux. »

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot
Chercheurs au CNRS – Paris, Payot.

L'école des Piqueux

En 2024, la vènerie française se dote d'un nouvel outil afin de transmettre et perpétuer son savoir-faire : l'école des Piqueux. Son ambition est de former les futurs hommes de vènerie et de fournir aux équipages une main d'œuvre qualifiée.

À travers trois thématiques – les chiens (entretenir, élever, soigner et éduquer), les chevaux (réaliser leurs soins courants et les préparer pour la chasse) et la pratique de la vènerie (se familiariser avec les spécificités de ce mode de chasse) – cette formation entend atteindre les objectifs suivants :

- ➔ Transmettre ;
- ➔ Valoriser ;
- ➔ Susciter ;
- ➔ Répondre aux besoins.

Organisation de la formation

La formation, dispensée sur un rythme biennal, débutera le 1^{er} septembre 2024 et prendra fin le 31 août 2025. L'objectif est d'y accueillir 9 élèves.

Ces 12 mois de formation en alternance, sous le statut de contrat de professionnalisation, s'organisent de la façon suivante :

- ▶ 11 semaines à la Maison Familiale Rurale de Bournezeau (Vendée)
- ▶ 41 semaines dans un équipage d'accueil, dont cinq semaines de congés payés

Le rythme d'alternance est de :

- ▶ 1 semaine à l'école (MFR)
- ▶ 3 semaines en entreprise (équipage d'accueil)

Admission

La formation est ouverte à tout candidat âgé de 16 à 25 ans. Admission sur dossier et entretien individuel.

Financement et rémunération

Les élèves bénéficient du statut de salarié. Leur rémunération est calculée, conformément à la loi, en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire.

Le coût de la formation est partagé entre l'Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agrolimentaire et les Territoires – OCAPIAT – avec une soulte à charge pour les équipages qui accueilleront un élève et le Fonds Vènerie.

C'est un projet majeur et le Fonds Vènerie a besoin de votre financement pour le porter. Sa participation pour cette première promotion est de 60000 €. Votre don, celui de votre entreprise, votre legs sont nécessaires pour y parvenir.



« La saison dernière, j'ai pu faire ma première saison en qualité de membre d'un équipage ! J'en avais rêvé longtemps ; entrant dans la vie active, j'ai pu le faire. Quel bonheur ! La vènerie doit perdurer longtemps ; pour y contribuer, j'ai versé un don de 50€ au Fonds Vènerie. »

Charlotte, 26 ans, gilet d'un équipage de cerf en Picardie

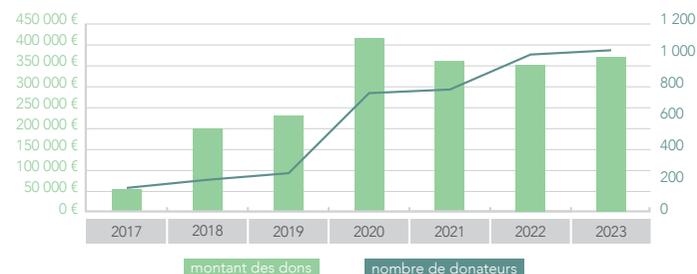
« J'ai participé aux ateliers du cavalier-veneur en septembre. Nous étions près de cent veneurs, et cinq formateurs m'ont aidé à prendre conscience de tout ce que je pouvais faire pour prendre soin de mon cheval avant, pendant et après la chasse. Cette formation est délivrée gratuitement à ses participants grâce au financement du Fonds Vènerie ; j'ai donc décidé, pour la première fois cette année, d'y apporter ma contribution. Elle est sans doute modeste, mais ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. »

Didier, 43 ans, bouton d'un vautrait en région Centre

Chiffres clés 2023

Grâce à vos dons, la vènerie a pu rayonner et se rendre toujours plus visible au cours de l'année 2023. Chaque don compte, peu importe son montant. Chaque Euro récolté contribuera à la défense et à la promotion de la chasse à courre dans une société où elle est régulièrement placée sous les projecteurs de l'actualité et où sa pratique « interroge » nos contemporains.

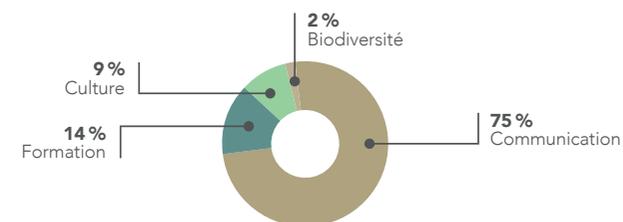
Montant des dons & nombre de donateurs - évolution annuelle



Profil des donateurs

Catégorie	Nombre	Montant de la collecte	Don moyen
Bienfaiteurs (> 1 000€)	115	243 789€	2 120€
Donateurs (< 1 000€)	795	120 445€	151€
Amis de la vènerie (< 30€)	145	2 536€	17€
Total	1 055	366 770€	348€

Affectation des dons en 2023



Comment vos dons sont-ils employés ? (chiffres 2023)

→ Communication

▶ RELATIONS PUBLIQUES

Aspect primordial pour la défense et la promotion de notre passion, l'équipe permanente est renforcée régulièrement par des professionnels pour nous accompagner dans notre démarche. Notre communication étant très ciblée, elle nécessite temps et moyens, qu'il s'agisse d'influenceurs (presse), de relais d'opinion ou de décideurs (élus).

Communication politique : 29 000 €

Équipe de communication de la Société de Vènerie : 60 000 €

▶ AJV : vivier de futurs veneurs, l'Association des Jeunes Veneurs permet de promouvoir la chasse à courre parmi les nouvelles générations et d'en assurer ainsi la continuité - 6 000 €

▶ VIDÉO, INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Média d'excellence sur les réseaux sociaux, la vidéo permet d'intéresser un large public à notre sujet, très éloigné de leur quotidien. La qualité des vidéastes qui apportent leur contribution garantit l'impact de nos messages auprès d'une communauté élargie.

Adrien Adam, influenceur, créateur de la chaîne YouTube Pas Végan (2 640 000 vues) : 12 000 €

Site internet : 4 000 €

▶ ÉVÈNEMENTS

L'organisation de rassemblements autour de notre passion permet à la fois d'en réunir les membres et de promouvoir notre mode de chasse.

Nature & Vènerie en fête, fête de la Sange, Game Fair : 8 400 €

Championnat de France du Cheval de chasse : 18 500 €

→ Formation

▶ Ateliers du cavalier veneur : depuis 2016, plus de 1 200 veneurs ont été formés à une meilleure connaissance du cheval - 3 800 €

▶ Journée cavaliers-équipage : avec leurs propres montures, au sein de leurs équipages, les veneurs sont conseillés sur les rapports qu'ils ont avec leur cheval - 3 400 €

▶ Ateliers du chien de vènerie : afin de mieux connaître nos chiens, formation autour de quatre thèmes : le chenil, la santé du chien, l'élevage et les performances à la chasse - 7 400 €

▶ ACACED : destinée à ceux qui s'occupent de nos chiens et de nos chevaux, cette certification permet de veiller à la sécurité de nos chiens, de préserver leur santé et d'assurer leur bien-être au quotidien - 14 000 €

▶ Journées Jeunes Veneurs, consacrées à la perfection de leurs connaissances équestres : 1 000 €

▶ Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs : destiné à attester les connaissances en matière de manipulation et de transport de nos équipés : 1 700 €

→ Culture

La chasse à courre doit rayonner en dehors de ses frontières et s'adresser au grand public dans des lieux où il est pertinent pour elle d'apparaître. De par son histoire, la vènerie est fortement représentée dans notre patrimoine culturel, à travers différents arts : peinture, sculpture, musique, littérature...

▶ Embellissement des salles dédiées à la vènerie au château de Chantilly : 7 500 €

▶ Championnat de France de Trompe de chasse : 5 300 € Le championnat récompense les meilleurs sonneurs et permet ainsi tant de les valoriser que de maintenir un niveau exigeant. Un disque a été édité à la suite du championnat, regroupant les plus belles performances de cet instrument créé pour la vènerie.

→ Biodiversité

▶ Soutenir la vènerie du lapin en accompagnant la création de garennes : 4 800 €

L'AFFECTATION DES DONS EST CONTRÔLÉE ET VALIDÉE PAR LES ADMINISTRATEURS DU FONDS VENERIE, ET PAR UN COMMISSAIRE AU COMPTE, TOUS DEUX INDEPENDANTS.

« Le Fonds Vènerie doit, grâce à l'engagement de veneurs passionnés, consolider sa capacité de soutien financier à la chasse à courre pour qu'elle affirme la modernité de ses liens avec notre époque. »

Bruno Cheuvreux , Président du Fonds Vènerie

« J'ai chassé toute ma vie dans ma belle lande bretonne. Ces dernières années, la Société de Vènerie m'a fait prendre conscience de la détermination des mouvements qui nous sont hostiles, et de la détermination qu'elle mettait à lutter contre leurs agissements. Il m'est apparu qu'il était de mon devoir de donner à nouveau au Fonds Vènerie, ce que je n'avais pas fait depuis trop longtemps. »

Hubert, 76 ans, chasse le lièvre en Bretagne



Questions ? Réponses !

Pourquoi donner au Fonds Vènerie ?

Les associations qui contribuent à la vitalité de la vènerie ont des moyens limités. Comparée aux budgets de nos opposants qui se comptent en millions d'Euros, la vènerie dispose de revenus modestes : quelques centaines de milliers d'Euros.

Par exemple, les cotisations de l'Association des équipages et de l'Association des veneurs ne sont pas suffisantes pour mener à bien les actions de promotion et de défense indispensables. Le Fonds Vènerie leur apporte environ un tiers de leurs ressources.

L'actualité de ces dernières saisons oblige la chasse à courre à anticiper les attaques à venir. Aujourd'hui, il faut se préparer et avoir les moyens financiers et humains pour répondre à une éventuelle crise majeure. Des experts (communicants, juristes et avocats) et des outils nouveaux aideront la vènerie à mieux se faire comprendre.

Combien y a-t-il de donateurs ?

En 2023, on dénombre plus de 1000 donateurs. Si l'on estime qu'il existe en France environ 10000 membres d'équipage et près de 100000 sympathisants, nous devons encore énormément progresser ! D'autre part, 30000 abonnés à la newsletter, la Lettre des Amis de la Vènerie, sont attachés à notre passion. Le Fonds Vènerie sait pouvoir compter sur leur mobilisation future.

Quels sont les avantages fiscaux d'un don au Fonds Vènerie ?

Les dons des particuliers sont déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 20% du revenu imposable.

Le Fonds Vènerie reçoit également les dons des entreprises. Dans ce cas, l'entreprise donatrice bénéficie de 60% de réduction de l'impôt des sociétés (IS), dans la limite de 5% du CA de l'entreprise.

Comment le Fonds Vènerie choisit-il de soutenir des actions ?

Le Fonds Vènerie soutient les actions qui assurent le rayonnement et la pérennité de la chasse à courre. Il dote celles qui œuvrent autour des thèmes de la défense de la vènerie, de la communication, de la formation, de la culture et de la biodiversité.

Pourquoi soutenir des actions de communication ?

Elles sont nécessaires pour que la vènerie soit visible et mieux comprise. Des actions sont entreprises auprès des journalistes des médias régionaux et nationaux (presse, télévision, radio...). La vènerie est désormais aussi très active sur les réseaux sociaux – Facebook, Instagram, Twitter – où, face à nos opposants qui ne désarment pas, nous réussissons à faire entendre la vérité.

D'autres actions sont menées à l'attention des élus. Ils sont trop souvent sollicités par nos détracteurs et il est crucial de faire connaître les fondamentaux de la chasse à courre pour qu'ils en comprennent les enjeux réels sur la biodiversité, le bien-être animal et la ruralité.

Faire un don ou un legs en 2024

En 2024, le Fonds Vènerie a, plus que jamais, besoin de chacun de nous pour mener à bien ses projets liés à la défense de la vènerie, à la communication, la formation, la culture et l'écologie. Votre don nous est précieux. Il bénéficie, sous certaines conditions, d'une déduction fiscale.

Plusieurs solutions vous sont proposées pour effectuer votre don :

CARTE BANCAIRE

Via le site : www.fonds-venerie.org

vous recevrez un reçu fiscal, sauf si vous décidez de rester anonyme

CHÈQUE

À l'ordre du Fonds Vènerie, envoyé à

Fonds Vènerie - 79 rue des Archives - 75003 Paris

le reçu fiscal ne sera envoyé que sur demande ;

pour le recevoir, joignez à votre chèque le bon de souscription à télécharger sur www.fonds-venerie.org

VIREMENT

Sur le compte du Fonds Vènerie

IBAN : FR76 3000 4007 7300 0101 0521 849

BIC : BNPAFRPPBY

en mentionnant dans l'intitulé du virement : DON FV + votre nom

prévenir de votre virement et de votre souhait de recevoir un reçu fiscal

par mail à contact@fonds-venerie.org

le reçu fiscal ne sera envoyé que sur demande

DÉDUCTIONS FISCALES

- ➔ Les dons des particuliers sont déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 20% du revenu imposable.
- ➔ Le Fonds Vènerie reçoit également des dons des entreprises. Dans ce cas, l'entreprise donatrice bénéficie de 60% de réduction de l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 5% du CA de l'entreprise.
- ➔ S'il s'agit d'un legs, le Fonds Vènerie, de par son statut, est exonéré de tout droit de mutation à titre gratuit, autrement dit de tout droit de succession.

Vous pouvez également consentir un legs ou une libéralité (un usufruit, par exemple) au profit du Fonds Vènerie qui ne supportera aucune fiscalité. C'est aussi vrai si vous avez l'intention de consentir à des tiers des legs particuliers. En cette hypothèse, il est possible de trouver des solutions gagnant-gagnant pour éviter les droits de succession à 60% au profit de ces légataires particuliers

Pour toute information, contactez :

Béryl Moizard – Délégué général

bmoizard@fonds-venerie.org

+33 (0)6 14 24 57 74

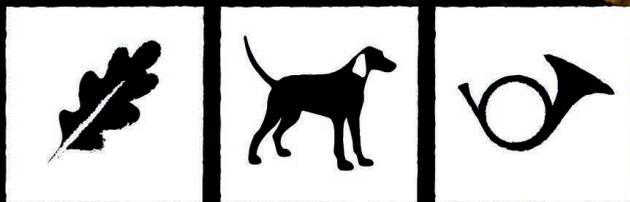
MERCI D'AVANCE POUR VOTRE DON !



« La vènerie représente une part significative de notre patrimoine culturel. Littérature, peinture, sculpture, musique, architecture, et même la photographie maintenant ; elle a inspiré et inspire tous les arts. La préservation de ce patrimoine est un impératif pour sa transmission aux générations futures. Je donne régulièrement, au Fonds Vènerie pour contribuer aux actions qu'il entreprend en ce sens. »

Marie, 54 ans, bouton d'un équipage de chevreuil en Aquitaine





Fonds Vènerie

Tous passionnés, tous donateurs !

www.fonds-venerie.org

79 rue des Archives – 75003 Paris | 01 47 53 93 93 | contact@fonds-venerie.org

Siège social 60 rue des Archives – 75003 Paris

Fonds de dotation Vènerie, régi par la loi du 4 août 2008, déclaré le 7 mars 2011 et publié au JO du 2 avril 2011

